



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Marseille, le 22 NOV. 2010

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
Dossier suivi par : Mme HERBAUT

Tél. : 04. 91.15.61.60.

Fax. : 04.91.15.61.67.

n° 129-2010-EA

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 19 NOV. 2010, il sera procédé, en mairie de Marseille à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, par la Société AREMA, en vue de la reconfiguration du stade vélodrome et de ses abords sur le territoire de la commune de Marseille (8<sup>ème</sup> arrondissement).

Le dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public dans la mairie précitée pendant une durée de 35 jours consécutifs, **du 8 décembre 2010 au 11 janvier 2011 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit, en mairie de Marseille, au commissaire enquêteur Monsieur Serge SOLAGES Ingénieur - Docteur en hydrogéologie et géologie de l'aménagement – retraité.

Ce dernier recevra personnellement le public :

➤ en mairie de MARSEILLE

*Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la D.G.V.D.E. de la Ville de Marseille  
Immeuble Communica A - 2, place François Mireur - 13001 Marseille*

- le mercredi 8 décembre 2010 : de 8h30 à 11h30
- le vendredi 17 décembre 2010 : de 13h30 à 16h30
- le jeudi 23 décembre 2010 : de 8h30 à 11h30
- le mercredi 29 décembre 2010 : de 13h30 à 16h30
- le mercredi 5 janvier 2011 : de 8h30 à 11h30
- le mardi 11 janvier 2011 : de 8h30 à 11h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en mairie de Marseille ainsi qu'à la

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – 4<sup>ème</sup> étage  
Boulevard Paul Peytral - 13282 Marseille cedex 20.

Pour le Préfet  
Le Directeur  
des Collectivités Locales  
et du Développement Durable

Josiane GILBERT